LE PROJET D'ECOLE

CADRE REGLEMENTAIRE

Le projet d'école est obligatoire, inscrit dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (du 23 avril 2005) :

« Chaque école doit se doter d'un projet triennal qui a pour but de mettre en relation les objectifs nationaux et la situation locale » « chaque projet d'école est unique parce que chaque école est uniques » — Lionel Jospin

- projet d'école est élaboré par l'équipe éducative. Le projet est adopté, pour un durée comprise entre 3 et 5 ans, par le conseil d'école, et validé par l'IEN.
- Le projet doit être composé de :
 - ightarrow 1 partie obligatoire : la partie pédagogique centrée sur l'élève et ses apprentissages
 - → 1 dimension culturelle et éducative souhaitée

LES OBJECTIFS

- Mise en œuvre de la politique éducative nationale et des priorités académiques dans le contexte spécifique de l'école
- Modifier le contexte pédagogique et associer les parents
- Répondre aux besoins des élèves, en fonction du contexte dans lequel ils évoluent
- Assurer la réussite de tous les élèves dans les apprentissages et la maîtrise du socle commun : accueil des EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers), parcours différenciés, PPRE, continuité des apprentissages, aides personnalisées...
 - → En *prenant en compte les acquis et les besoins des élèves* : évaluations diagnostiques, modes d'apprentissages, besoins éducatifs et cognitifs
 - → En *adaptant les paramètres didactiques et pédagogiques* : organisation des classes, emplois du temps, décloisonnement, différenciation, soutien
 - → En *développant des actions spécifiques* : aides spécialisées, PPRE, projet personnalisé de scolarisation (handicap)

PRINCIPAUX DOMAINES CONCERNÉS

Actions pédagogiques innovantes / lecture et écriture / classes culturelles / cultures scientifique et technique/ éducations à l'environnement, à la santé, à la sécurité...

ELABORATION ET MISE EN OEUVRE

1- Analyser la situation de l'école

<u>Indicateurs centrés sur l'élève</u> : résultats aux évaluations, maintien dans un cycle, activités des élèves hors école, élèves suivis par des structures extérieures, par le RASED...

<u>Indicateurs centrés sur l'équipe pédagogique</u>: composition, mobilité, méthodes, compétences particulières, décloisonnement, échange de service, sorties, partenaires

Indicateurs centrés sur les conditions matérielles : infrastructures, recensement des équipements...

<u>Indicateurs sur l'environnement de l'école</u>: contexte économique et social, chômage, % de mères au foyer, répartitions des catégories socioprofessionnelles, vie des élèves à la maison, structure de loisirs, associations...

2- Choix de la politique de l'école

L'analyse met en évidence les *points forts et faibles* et permet de *définir une politique d'école* en choisissant les points à utiliser et ceux à renforcer (par ex utiliser la BCD pour renforcer la maîtrise de la langue)

3- <u>Définir les objectifs</u>

Ils doivent permettre la réalisation d'actions concrètes.

Il faut les définir en termes de résultats quantifiables ou de comportements observables.

Les objectifs retenus seront *adaptés à chacun des cycles* par le conseil des maîtres du cycle.

4- Descriptions des actions

Définir les modalités particulières de la mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et préciser les activités scolaires et périscolaires qui y concourent, pour concrétiser les objectifs.

Quoi ? Pour qui ? Avec qui ? Pour quoi faire ? Avec quoi ? Quand ? Quels effets attendus ?

5- <u>Répartitions des tâches, calendriers, mise en œuvre</u>

Indiquer les acteurs principauX, les partenaires et leurs $r\^{o}les$.

6- Régulation du projet à l'aide d'évaluations intermédiaires

7- Évaluation finale

L'évaluation du projet se situe au niveau de la pertinence et de l'efficacité des actions et dispositifs pédagogiques.

Vérifier si les *objectifs* sont atteints *pour les élèves* (améliorations souhaitées) ; *pour l'équipe pédagogique* (fonctionnement de l'équipe, implication, capacité d'adaptation). Cette évaluation est à usage interne et externe et *relève des corps d'inspection*.

